



Jugement définitif

Par **dugar 30**, le **16/05/2009** à **12:58**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis un an, mon ex-épouse n'a pas fait appel dans le délai d'un mois après signification par acte d'huissier de la décision. Le jugement était donc devenu définitif.

Pourtant [fluo]an après[/fluo] que le jugement de divorce soit devenu définitif, mon ex-épouse a engagé une procédure en référé pour modifier le jugement..

ceci n'est-il pas un moyen de contourner la loi pour interjeter un appel hors délais, alors qu'il était évident qu'elle aurait du faire appel dès que le jugement lui avait été signifié?

merci